

COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Avril 2016

L'an deux mille seize, le Mardi 12 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :

MM. Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Alain MEILLON - Daniel JOLY - Omar TOUZANI - Stéphane BARETTE – Jacques VERTES (arrivé à 20h25)
Mmes Corinne FORVEILLE - Nathalie JARDIN - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER - Isabelle MIALDEA

Absents excusés :

- Eric BAYEUX
- Samuel BEAUREPAIRE
- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE

Elue secrétaire : Mme Mélanie LECOUTURIER

N° 2016-03-01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 Mars 2016 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2016-03-02 : COMPTE DE GESTION CCAS 2015 :

Le Conseil Municipal approuve par : 11 voix Pour et 1 Abstention, le compte de gestion 2015 de Madame le Receveur Municipal. Du fait de la dissolution du CCAS au 31 Décembre 2015 par délibération N° 2015-12-05, ce compte de gestion clôture les écritures.

N° 2016-03-03 : COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015 :

M. le Maire, en tant que Président du CCAS dissout à la date du 31/12/2015, présente le compte administratif de l'exercice écoulé au Conseil Municipal.

M. le Maire quitte alors la séance, et c'est sous la présidence du doyen d'âge, que le conseil adopte par 9 voix Pour et 1 Abstention, le compte administratif ainsi présenté :

Résultat de la section de fonctionnement	+	197,17 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+	6 470,61 €
Résultat de la section d'investissement	+	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	+	0,00 €

Le compte Administratif ayant été adopté, M. le Maire est convié à reprendre sa place en séance. Le Conseil adresse alors ses félicitations à M. le Maire pour sa bonne gestion

N° 2016-03-04 : AFFECTATION DU SOLDE CCAS 2015 :

Arrivée de M. Jacques VERTES à 20h25.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le solde du CCAS au budget communal.

N° 2016-03-05 : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015 :

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix Pour , le Compte de Gestion 2015 de Madame le Receveur Municipal.

N° 2016-03-06 : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015 :

Sous la présidence du doyen d'âge, M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 qui fait ressortir les chiffres suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	+ 38 675,69 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 230 435,74 €
Résultat de la section d'investissement	+ 40 038,37 €
Résultat cumulé d'investissement	-- 98 957,29 €

M. le Maire quitte alors la séance, et le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à raison de 11 voix Pour le compte administratif 2015 ainsi présenté.

M. le Maire est convié à reprendre sa place en séance, et le Conseil félicite M. le Maire pour sa bonne gestion.

N° 2016-03-07 : AFFECTATION DES RESULTATS DU CCAS et DE LA COMMUNE 2015 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 :

M. le Maire propose, pour combler le déficit d'investissement et les restes à réaliser, d'affecter au Compte 1068 « Affectation du Résultat » la somme de 107 493,84 € de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement.

Par ailleurs, du fait de la dissolution du CCAS au 31/12/2015 par délibération N° 2015-12-05, le résultat de fonctionnement d'un montant de 6 470,61 € est ajouté à celui de la commune d'un montant de 122 941,90 €. Le compte 002 « Excédent Reporté » de la Section de Fonctionnement, du budget de l'année 2016 sera de : 129 412,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces dispositions

N° 2016-03-08 : TAUX D'IMPOSITIONS POUR L'ANNEE 2016 :

M. le Maire propose au Conseil d'augmenter légèrement le taux des taxes locales pour compenser partiellement la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'augmenter de 2 % le taux des trois taxes locales, modifiant ainsi les taux de la façon suivante :

- Taxe d'habitation :	8.62 % portée à 8,79 %.
- Taxe Foncière Bâti :	17.53 % portée à 17,88 %.
- Taxe Foncière Non-Bâti :	31.25 % portée à 31,87 %

N° 2016-03-09 : BUDGET PRIMITIF 2016 :

M. le Maire présente au Conseil le budget 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	470 468,51 €.
Recettes de fonctionnement	470 468,51 €
Dépenses d'investissement:	254 357,29 €
Recettes d'investissement :	254 357,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix Pour et 1 Abstention le Budget Primitif 2016

N° 2016-03-10: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à raison de 10 voix Pour et 2 Abstentions, les subventions ci-après, aux Associations locales, sous réserve qu'elles en fassent la demande et sur présentation de leur bilan annuel.

Il est à noter que Mme Nathalie JARDIN, Conseillère et Présidente de l'Association Villy-Village n'a pas pris part au vote. :

ORGANISMES	VOTES
ADMR Villers Bocage	110,00 €
Association Anciens Combattants de Villy-Bocage	220,00 €
Association L'Ecole de Nos loustics Villy Bocage	220,00 €
Majorettes Les Lucioles Villy-Bocage	220,00 €
Secours Catholique Délégation Orne Calvados Caen	110,00 €
Association Théâtrale Troupe Tonton Marcel Villy-Bocage	220,00 €
Association des Villyssois « Villy Village »	220,00 €
TOTAL - Article 6574	1 320,00 €

N° 2016-03-11 : TAXE FONCIERE COMMUNALE DEMANDE DE DEGREVEMENT

M. le Maire fait savoir au Conseil que la commune a reçu en 2015 un avis d'imposition au titre du Foncier Non Bâti pour les terrains communaux considérés comme terrains à bâtir alors qu'ils sont encore en nature de prés agricoles.

Il propose au Conseil de l'autoriser à entreprendre une démarche auprès des services fiscaux en vue d'obtenir un dégrèvement au titre de 2015 et une modification de la qualification pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à entreprendre cette démarche du fait que la valeur locative retenue par les services fiscaux ne correspond pas à la réalité.

N° 2016-03-12 : DEMANDE PARTICIPATION à L'INTERCOM VBI POUR L'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Dans le cadre des futurs travaux d'assainissement collectif, M. le Maire fait savoir au conseil qu'il est possible d'obtenir une aide financière de la part de « Villers Bocage Intercom » pour le raccordement des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander le versement de cette participation.

N° 2016-03-13 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

M. le Maire fait savoir au Conseil que la réglementation oblige la création d'un budget annexe pour les communes qui gère un service d'assainissement collectif. Afin de budgéter les travaux prévus pour réaliser ce réseau, il est nécessaire d'ouvrir un budget annexe qui répondra aux critères de la circulaire comptable « M49 ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du budget "annexe assainissement", et décide d'opter pour l'assujettissement direct à la TVA, à la place du régime du FCTVA

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'une commission extra-municipale « Espace culturel » ainsi composée :

- au niveau du Conseil Municipal, de : Isabelle MIALDEA, Corinne FORVEILLE, Daniel JOLY et Norbert LESAGE.

- au niveau Associatif, par un représentant de la Troupe TTM, et un représentant de l'Association Villy Village.

.../...

M. Meillon, second adjoint au Maire, attire l'attention du Conseil sur les absences répétées d'un Conseiller Municipal. Sur 26 séances depuis mars 2014, ce Conseiller a été 12 fois présent, 11 fois absent en ayant donné procuration et 3 fois absent sans procuration, ce qui représente un taux d'absentéisme de 54%.

Cette situation n'est pas digne de la confiance qui lui a été accordée par les habitants qui l'ont élu, et par les Conseillers qui l'ont accepté sur leur liste.

Il invite donc ce Conseiller à prendre ses responsabilités, tant à l'égard des habitants qu'il est censé représenter, mais aussi envers ses collègues Conseillers. Soit il réintègre le Conseil Municipal, soit il démissionne, il ne saurait y avoir d'autre alternative.

.../...

M. Jacques VERTES, Conseiller Municipal, n'habitant plus la commune, a fait part de son intention, bien que n'y étant pas obligé, de démissionner de son poste. Il adressera un courrier dans ce sens à M. le Maire.

M. Meillon, second adjoint, a tenu à féliciter son Collègue, pour son action au sein du Conseil Municipal durant son mandat, et l'a remercié pour sa décision courageuse et sans ambiguïté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30